

CHU de Nantes  
**livret d'information**



# Unité Camille Claudel

1<sup>er</sup> étage Bâtiment Pierre-Janet  
85 rue Saint-Jacques  
44093 Nantes  
Tél. 02 40 84 63 27

***L'unité Camille Claudel est un service de soin psychiatrique ouvert : la liberté est laissée de pouvoir circuler « entre le dedans et le dehors » aux heures définies. Les patients accueillis choisissent et acceptent l'hospitalisation ; ce qui implique un engagement dans la démarche de soin mais aussi dans le respect de soi et d'autrui.***

## **Les locaux**

L'unité dispose de 29 lits hôteliers d'hospitalisation temps plein (2 chambres double) et de 2 places d'hospitalisation de jour (réservée aux soins ambulatoires). Chaque chambre dispose d'une salle d'eau individuelle. Une salle de bain est mise à disposition et accessible sur demande.

Trois salles d'activités, télévision et piano sont également ouvertes en journée (en dehors des heures de repas).

L'accès à l'extérieur (« porte Janet ») se fait par les escaliers ou l'ascenseur à l'entrée de l'unité.

## **L'équipe**

**Chef de service :** Dr Benoît Robin

**Psychiatre référent de l'unité :** Dr Gwénaél Gruat

**Psychiatre :** Dr Karen Lamarche

**Médecin généraliste :** Dr Anne-Katell Le Hénaff

**Cadre de santé :** Vincent Gouriou

**Psychologue :** Séverine Dadet

**Assistants sociaux :** Frédéric Fradin et Nathalie Minaud

**20 infirmiers**

**5 Agents de service hospitalier qualifiés**

## L'admission

Un infirmier vous accueille et vous accompagne dans votre chambre. Une visite de l'unité vous sera proposée en fonction de votre heure d'arrivée. Au décours d'un entretien, divers renseignements administratifs vous sont demandés. Un inventaire de vos effets personnels est réalisé ; tout élément défendu, dangereux ou susceptible de l'être est déposé dans le bureau infirmier ou remis au cadre de santé. Sous votre responsabilité, vous pouvez conserver vos biens de valeur ; sinon les remettre à l'équipe qui les place en sécurité.

## Le déroulement des soins

Votre hospitalisation fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement proposé en fonction du projet de soins établi entre vous et l'équipe. Nous définissons ainsi quelques principaux rendez-vous :

- Les entretiens médicaux et/ou infirmiers.
- À votre demande, vous pouvez rencontrer l'assistant(e) social(e) pour faire le point sur votre situation.
- La possibilité d'entretien avec le psychologue de l'unité.
- Un entretien familial pourra vous être proposé.
- Les soins de support (kinésithérapie, ergothérapie,...) si nécessaire.
- Une consultation avec le médecin généraliste à la demande de votre psychiatre.
- La visite hebdomadaire du lundi matin de 10h à 13h. Elle réunit une partie l'équipe pluriprofessionnelle et a pour objectif l'évaluation de l'avancée de votre projet de soins. Votre présence dans votre chambre est indispensable.
- Les activités de sociothérapie (médiations thérapeutiques en groupe) : peuvent être indiquées selon le projet de soins. Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 10h et 16h.

# livret d'information

- La réunion soignant-soigné se déroule le mercredi de 10h45 à 11h30. Vous est proposé cet espace de parole autour de la vie en collectivité et des vécus de l'hospitalisation. Votre présence est souhaitée

La priorité est systématiquement accordée aux soins. Entretiens, ateliers thérapeutiques (...) prévalent sur les éventuelles demandes telles que les sorties permission.

## Les horaires

### Distribution des médicaments

<b>8 h</b> Matin	<b>11 h 45</b> Midi	<b>18 h 30</b> Soir	<b>22h</b> Nuit
---------------------	------------------------	------------------------	--------------------

### Repas

<b>8h à 8h45</b> Petit déjeuner	<b>12h à 12h45</b> Déjeuner	<b>18h45 à 19h30</b> Goûter
<b>18h45 à 19h30</b> Dîner	<b>22h</b> Boisson chaude	

### Ouverture des portes

Tous les jours de <b>8h35 à 20h15</b>
---------------------------------------

## Les médiations

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
<b>VISITE HEBDOMADAIRE</b> 10h - 13h Inscription médiations	<b>SOCIO- THÉRAPIE</b>	<b>RÉUNION SOIGNANTS - SOIGNÉS</b> 10h45 - 11h30	<b>ESPACE ACCUEIL</b> 10h - 12h  ACCÈS LIBRE	<b>SOCIO- THÉRAPIE</b> 10h30 - 12h00
<b>ORGANI- SATION DU PLANNING DE SOCIOTHÉ- RAPIE</b>	<b>SOCIO- THÉRAPIE</b> 14h30 - 16h	<b>SOCIO- THÉRAPIE</b> 14h30 - 16h	<b>SOCIO- THÉRAPIE</b> 14h30 - 16h	<b>ESPACE ACCUEIL</b> 14h30 à 16h  ACCÈS LIBRE

Livres et jeux de société peuvent être mis à votre disposition, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe soignante.

## Les visites

Les visites sont autorisées de 16h30 à 18h45 et de 19h30 à 20h30, en dehors des temps d'activité thérapeutique. Il vous est rappelé que les temps de soin priment sur les visites.

Les personnes qui vous rendent visite sont invitées à se présenter au bureau infirmier. Les visites ne sont pas autorisées dans les chambres et pour les enfants de moins de 15 ans.

## Les sorties

Les permissions en dehors de l'hôpital sont soumises à une autorisation de votre psychiatre, et limitées à 48h maximum. Nous vous demandons de les anticiper et de signer le formulaire de demande mis à votre disposition par l'équipe infirmière.

La date et les modalités de votre sortie sont fixées entre vous et votre psychiatre.

À la fin de votre séjour, nous vous demandons de renseigner le questionnaire de satisfaction joint et de le déposer dans la boîte à lettre à l'entrée du service.

## Le règlement de l'unité

Outre le règlement intérieur du CHU (affiché dans l'unité) s'appliquant à l'unité Claudel, nous vous prions d'observer :

- Les règles de la vie en collectivité : respect des patients, du personnel et des locaux
- L'interdiction d'introduire de l'alcool, tout produit illicite et objet dangereux dans l'unité
- L'interdiction de fumer dans les locaux. Des substituts nicotiques peuvent vous être proposés
- Le droit à l'image des personnes : l'utilisation de l'appareil photo n'est pas autorisée
- Le non-usage du téléphone portable lors des temps collectifs (repas, médiation,...)
- Le respect des espaces privatifs ; les chambres ne sont pas des lieux de rencontre
- Les règles d'hygiène alimentaire : la présence de denrées périssables n'est pas autorisée dans la chambre

Chaque chambre dispose d'un placard individuel fermant à clef. Le CHU décline toute responsabilité en cas de vol.

## Pour se rendre à l'unité Camille Claudel

### Par les transports en commun de l'agglomération nantaise

- Arrêt Gréneraie : Busway ligne 4 - Bus ligne C4 - Bus ligne 27 - Bus ligne 28 -
- Bus ligne 29 - Bus ligne 36 - Bus ligne 39 - Bus ligne 98 - Bus ligne E8
- Arrêt Pirmil : Tram lignes 2 et 3

### Accès piéton

rue Saint-Jacques ou rue Bonne-Garde

## Plan d'accès

